



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 15/07/2016

Reçu en préfecture le 15/07/2016

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20160628-M_201603038-DE

VOTE

Pour : 18
 Contre : 01
 Abstention : 00
 Ne prend pas part :
Adopté à la majorité

=====
 Certifiée exécutoire par
 le Maire compte tenu de
 l'affichage et de la
 réception en Préfecture
 le
 Deshaies, le

La Directrice Générale
 des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille seize, le **mardi vingt-huit juin**, suite à la convocation du jeudi seize juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **dix-huit heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (*départ à 21h39 et procuration donnée à GAMIETTE Julien*), MANIOC Alain , OPET Ghislaine, GOUBIN Fred (*départ à 23h22*), BARRE Augustina (*respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette , MATHIASIN Max (*arrivé à 19h10 et départ à 21h03*), GAMIETTE Liliane(*départ à 23h20*), , FLEMIN Félix (*arrivé à 19h18 et départ à 22h58*)(*conseillers municipaux*),

Absents excusés : NICOISE Robert (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina (Procuration à APPOLINAIRE Lionel)

Sont absents : NISUS Eric, SABAS Sydney, GAMIETTE Myonette, ALIDOR Fritz, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Affichée le **5 JUL. 2016**

Deshaies le
 Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter

SUBVENTION à la Coopérative de l'école Audelon BETHSY du Bourg

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire expose au Conseil qu'au titre de la mission de la collectivité en matière d'enseignement primaire, il est d'usage d'aider les coopératives scolaires.

Elle rappelle les principaux objectifs de la coopérative :

- Créer, développer chez les élèves l'esprit de cohésion.
- Améliorer le cadre de vie scolaire.
- Accroître l'efficacité des méthodes d'enseignement.
- Mettre en œuvre des projets coopératifs

La subvention attribuée est fonction à 80% de l'effectif total de l'établissement et à 20% de l'effectif des classes enfantines.

.../...



COMMUNE DE DESHAIES

.../...

Compte tenu des crédits disponibles au budget et des engagements déjà honorés, le maire propose de lui accorder une subvention de :

- deux mille soixante quatre euros (2 064,00 €).pour la coopérative de l'école
- cinq cent euros (500,00 €) pour le RASED.

Soit un total de **2 564,00 €**

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Entendu le rapport de la commission municipales concernées,

Après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE

Article 1 : d'OCTOYER une subvention de **deux mille cinq cent soixante quatre euros (2 564,00 €)** à la coopérative de l'école BETHSY du Bourg (y compris le RASED).

Article 2 : Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Article 3 : L'Ordonnateur et le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Deshaies, le 04 juillet 2016

Le Maire



Jeanny MARC